

## **COMPTE RENDU D'AUDIENCE SNEP-FSU - IA IPR EPS et Directeur des Ressources Humaines**

Le 12 janvier 2018 dernier le SNEP-FSU (Marc Boulogne, Lionel.Delbart, Emilie.Jankowiak, Edmond Labussière) était reçu en audience avec les IA IPR EPS (Monsieur Carpentier et Monsieur Calais) en présence de monsieur Colson DRH du rectorat.

### **A.S. et stagiaires EPS :**

La circulaire du 17-06-2014 prévoit pour les stagiaires 3 heures forfaitaires d'animation sur la première demi-année. Le SNEP-FSU indique que la réalité est tout autre et bon nombre de nos collègues stagiaires animent leur créneau d'AS pendant toute l'année. Nous exposons les diverses situations qui ne respectent pas la réglementation et pourraient poser problème notamment en terme de responsabilité d'encadrement au-delà de cette demi-année.

Monsieur Calais, IAIPR EPS, précise qu'au delà de cette demi-année, avec autorisation du chef d'établissement, cela ne pose pas de problème si cela ne perturbe pas les actions de formation. Monsieur Colson répond quant à lui qu'un point sera fait avec les services et qu'effectivement la question juridique est à soulever. Suite à cette audience un courrier a été adressé à tous les chefs d'établissement pour rappeler la réglementation et notamment la nécessaire application des 3 heures sur une demi-année seulement (31 janvier, date butoir).

Établissements accueillants des stagiaires :

Certains collègues ont alerté le SNEP-FSU sur des conditions qualifiées de défavorables pour accueillir des stagiaires : affectation en lycée professionnel, nombre conséquent de stagiaires toutes disciplines confondues dans le même établissement (jusqu'à 10 au lycée de Auchel !), tuteur en dehors de l'établissement, responsabilité de classes à examen etc....

Monsieur Colson nous précise que l'implantation des berceaux répond au souci de bien être du stagiaire et aussi à des contraintes de moyens horaires identifiés.

Le SNEP-FSU signale qu'il serait préférable d'éviter certaines implantations 2018-2019 au regard des retours qu'on en a en 2017-2018. Les IPR EPS indique que parfois il est intéressant d'avoir un nouveau regard puisque les difficultés ne leur remontent pas toujours. L'idée d'un SNEP-FSU « alerteur des difficultés de terrain » se confirme à cette occasion.

En ce qui concerne l'EQP (entretien de qualification professionnelle) nous demandons à ce que les documents préparatoires et l'accès au dossier ne se fasse pas 30 minutes avant l'entretien mais dès la convocation à celui-ci, se rapprochant alors du « suffisamment en amont » stipulé dans la note de service du 26-4-2016. Monsieur Colson indique qu'il n'a pas d'élément de réponse mais que le rectorat en prend bonne note. Depuis, la situation a évolué favorablement et lors du CTA (conseil technique académique) Madame la Rectrice nous affirme que les services de la DEC (division examen et concours) éditeront convocation et pièces préparatoires au même moment, environ 5 jours avant l'entretien.

### **Formations diplômantes :**

- 56 collègues sont inscrits à l'agrégation interne.

- En ce qui concerne le CAPEPS interne : 48 heures de formation (à distance et en présentiel) sont prévues à condition d'avoir 15 à 20 inscrits.

Le parcours des candidats est diversifié et l'accompagnement se veut, dans ce cadre, individualisé. Les IA IPR EPS précisent que deux écrits sur table sont prévus et que le CAPEPS interne a évolué. Il s'aligne désormais, dans sa forme, sur les autres concours et le taux de pression y est important.

### **Circulaire APPN : déclinaison et orientation académique.**

Les IPR EPS nous informent qu'un travail de réflexion est en cours devant prochainement déboucher sur un document d'orientation et de cadrage dans le but d'aider les équipes à écrire le protocole répondant aux obligations légales tout en tenant compte des particularités locales, des activités programmées et des conditions de pratique différentes dans chaque établissement. Des groupes d'experts pourraient venir en soutien aux équipes pour son élaboration.

Sur le cas particulier de l'escalade le SNEP-FSU propose la mise en place de stages publics volontaires pour, notamment, la formation des contrôleurs d'EPI (équipement de protection individuelle).

### **Harmonisation des notes d'EPS aux examens.**

Le SNEP-FSU exprime un point de vigilance à ne pas voir les notes de BAC harmonisées vers des moyennes attendues par activité mais uniquement, comme actuellement via les fiches APSA, au regard de contextes locaux exceptionnels. Si des cas particuliers sont à noter, le SNEP demande à ceux que les collègues soient informés dans leur établissement de l'harmonisation de leurs notes et surtout, de manière générale, qu'une réflexion soit menée avec la profession sur les causes de ces écarts de note. Les IA-IPR nous répondent que les écarts de note sont intimement liés à la question des référentiels qui sont actuellement retravaillés. Les données supplémentaires demandées aux équipes via EDULINE en octobre 2017 sont des éléments d'analyse intéressants.

En ce qui concerne un retour personnalisé vers les établissements cela fait l'objet de la réflexion. Il n'y a pas de changement brusque en la matière mais notre demande est notée.

**Sur les sections sportives** nous exprimons notre satisfaction sur la mise en place des groupes de travail rectoraux. Il est rappelé que pour la rentrée 2018-2019 la notion de label disparaît.

Au moment de l'audience, 28 demandes d'ouverture dans le public ont été formulées et 22 dans le privé pour la rentrée 2018.

Enfin nous abordons la question **des équipements sportifs** à travers les difficiles relations aux collectivités territoriales :

Concernant les conséquences du nouveau mode de calcul du conseil départemental du Nord pour la location des installations sportives :

70 collèges ont fait remonter des difficultés de financement de l'EPS et 40 ont eu un rectificatif budgétaire. Nous déplorons au moment de l'audience qu'aucun groupe de travail sur les infrastructures n'existe. Ni au département, ni à la région.

Pour les lycées et LP, Monsieur Calais signale que le blocage qui dure depuis 2 ans avec la région est entrain d'être levé grâce à l'intervention de monsieur le Recteur. Marc Boulogne fait remarquer que les interventions du SNEP-FSU à tous les niveaux y sont également pour beaucoup. (Depuis cette audience un GT Sport Région Hauts de France s'est réuni le jeudi 15 mars 2018 !).

Sur les difficultés concernant les **fonctionnements des Associations Sportives**.

Le SNEP-FSU fait remarquer qu'après consultation auprès des services UNSS Régionaux en ce début janvier 2018, 4 AS ne sont pas encore affiliées et 6 sont en attente de confirmation d'affiliation. Le SNEP-FSU trouve cette situation inadmissible au regard des raisons juridiques et financières évoquées par les Chefs d'établissements de ne pas régulariser cette affiliation (80€ !!!)... Les finances des AS sont en souffrance (surtout en Lycée – LP) et génère une baisse de la pratique des élèves (en particulier sur l'objectif premier qui est la rencontre entre les AS).

Monsieur Calais, IPR EPS nous répond que si le projet de l'AS est écrit avec l'ambition de développer des formes de pratique diversifiées et motivantes pour les élèves, il n'y a pas de raison pour que les financements ne suivent pas... Aux équipes d'EPS de s'en emparer...

Le bureau académique du SNEP-FSU Lille